

III

LA REVENDICATION DE JUSTICE

« Fais-moi justice de ma partie adverse »,
Luc XVIII, 3.

L'originalité de la parabole de la veuve et du juge inique — ou plutôt sa principale originalité, car elle en a plusieurs — c'est que la requête de l'homme à Dieu y est présentée non pas, comme il arrive d'ordinaire et comme on va le lire dans la parabole du Pharisien et du péager, sous la forme d'un appel à la grâce, mais sous celle d'une revendication de justice : « Fais-moi justice de ma partie adverse ! » Jésus admet la légitimité de cette réclamation fondée sur le droit ; il nous montre le juge, malgré sa mauvaise volonté et sa paresse, finalement vaincu par l'insistance de la veuve et obligé de lui donner satisfaction.

Cette assurance que nous donne ici le Seigneur Jésus-Christ nous paraît être particulièrement en rapport avec notre situation et nos besoins actuels. Quand nous parlons, en qualité de ministres de l'Évangile, du devoir de pardonner, même en temps de guerre, même à des ennemis, plusieurs résistent et répondent en se plaçant sur le terrain

de la justice : « Nous ne pouvons pourtant pas faire abstraction de notre bon droit. Attaqués sans raison ni prétexte valable par un ennemi implacable et hypocrite, nous comptons que Dieu nous viendra en aide et nous délivrera ; nous lui disons, nous aussi : « O Dieu ! fais-moi justice de ma partie adverse ! L'amour et le pardon viendront après. » Ce langage a sa vérité. Quand nous aurons fait la part de cette vérité, de cette revendication du droit, peut-être nos contradicteurs seront-ils plus disposés à se joindre à nous sur le terrain de la confession des péchés et de l'humiliation devant Dieu.

I

« Fais-moi justice de ma partie adverse ». Rendons-nous compte de la signification précise de cette requête. Si c'est au juge que la plaignante s'adresse, ce n'est pas lui qu'elle accuse ; ce n'est pas par lui qu'elle est opprimée. C'est par sa partie adverse, un homme sans scrupules, qui a cru sans doute pouvoir profiter impunément de la faiblesse et de l'isolement de la veuve pour la dépouiller, elle et ses enfants. Ainsi la réclamation de mon texte n'est pas précisément un murmure contre les voies divines, une protestation de l'homme

qui souffre contre les décrets de la Providence. Sans doute, cette protestation et ce murmure ne sont pas rares. Ils abondent dans le livre de Job, qui s'étonne que Dieu l'accable de tant de maux et le mette en butte à tous ses traits, alors que Job ne se souvient pas de l'avoir volontairement offensé. Dieu a compassion de son serviteur, dont le cœur est ulcéré, mais dont la conscience est droite ; Il condescend à lui donner des explications, autant du moins qu'il en faut pour faire ressortir la folie de l'homme qui conteste avec Dieu. Mais ici le cas est différent : la veuve se plaint d'un tort qu'elle subit, d'une injustice qui lui est infligée par un homme. Forte du sentiment de son droit, elle sait que le juge a pour mission de faire prévaloir le droit sur la force ; quel que soit le caractère personnel de ce magistrat, elle est persuadée qu'il ne pourra pas à la longue se dérober à son devoir. C'est pourquoi, malgré l'indifférence dont il fait preuve, malgré l'impatience évidente qu'il manifeste, elle ne se lasse pas de frapper à sa porte. Ce genre de prière aussi a de nombreux précédents dans l'Ancien Testament. Relisez les Psaumes. Vous y entendrez presque à chaque page les accents d'un homme qui est assailli par des ennemis nombreux, violents et puissants, qui expose à Dieu leur méchanceté gratuite et sa propre innocence, et qui demande au Très-Haut de faire justice. Tandis qu'il prie,

il est fortifié dans son âme ; il se sent exaucé, et bien souvent le cantique qui avait commencé par des cris de détresse se termine par l'action de grâces. Cette expérience si fréquente et si décisive met comme un sceau sur la légitimité et sur l'efficacité de la prière qui fait appel à la justice de Dieu. Nous vous recommandons tout particulièrement, durant ces temps d'épreuve, la lecture et l'étude des Psaumes. Ils nous apprennent que, dans tous les temps, nos devanciers dans la foi ont été affligés comme nous, combien ils ont eu à souffrir de la part des hommes, mais aussi comment ils ont répandu leur cœur devant Dieu et trouvé constamment en Lui le courage, la confiance, la paix, le relèvement, en attendant la délivrance et la victoire.

Ceci nous amène à considérer, après la requête de la veuve, la réponse du juge. Remarquons d'abord que cette réponse se fait longtemps attendre. C'est le trait commun, le seul qui existe, entre la façon d'agir de ce juge et celle de Dieu. On peut, certes ! s'étonner que, dans notre parabole, Dieu soit représenté par un personnage si peu estimable. Mais Jésus se rend bien compte de l'opposition radicale qui existe entre le caractère de Dieu et celui du juge inique ; il en fait la base d'un raisonnement *a fortiori* qui ne peut manquer de faire impression sur ses auditeurs : si un tel juge finit par rendre justice à la veuve, combien

plutôt Dieu ne nous la rendra-t-il pas ? Car Dieu a des sentiments tout contraires à ceux du juge inique. Ce juge n'a nul souci du droit et n'éprouve aucune sympathie pour la plaignante : Dieu est la justice même, et Il est plein de compassion pour ses enfants opprimés et persécutés. Le juge inique n'est sensible qu'à l'ennui que lui cause la veuve et finit par la satisfaire pour se débarrasser d'elle : Dieu ne se fatigue jamais de nos prières ; Il encourage lui-même la persévérance et l'importunité, mais la plupart du temps, Il n'y répond pas tout de suite. Il a pour cela des raisons dignes de sa sainteté et de sa bonté, et bien différentes de celles qui agissent sur l'esprit du juge inique. Il ne se hâte pas de frapper et de punir le méchant, parce qu'Il veut son salut et sa vie et lui laisse du temps pour se convertir. Il ne se hâte pas non plus de délivrer le juste, parce qu'il faut que le juste apprenne à prier, à attendre, à croire, à espérer, à se contenter des biens invisibles et de la certitude de l'amour de son Dieu. Les délais de l'intervention de Dieu peuvent avoir aussi d'autres raisons qui échappent à notre ignorance et qui sont toujours dignes de sa sagesse. Cette justice qu'on réclame de Lui, Il ne pourra l'accomplir et la manifester entièrement qu'à la fin du monde, alors que Jésus-Christ reviendra pour juger les vivants et les morts et pour assigner à toute âme d'homme la place qui lui appartient. C'est à cet événement

futur que se rapporte à la conclusion si émouvante et si troublante de notre parabole : « Quand le Fils de l'homme viendra, trouvera-t-il de la foi sur la terre ? » Jusque-là, Dieu ne pourra rendre qu'une justice provisoire et imparfaite. Il le fait cependant ; Il agit au cours de l'histoire pour consoler et relever le juste, pour châtier et réprimer l'orgueil de l'impie. Ce sont ces exaucements incomplets, mais déjà singulièrement bienfaisants, que visent et que sollicitent des requêtes semblables à celle de mon texte : « O Dieu, fais-moi justice de ma partie adverse ! »

II.

Ces principes posés, montrons-en l'application. Vous vous écrierez tout de suite : « Elle saute aux yeux ! Notre partie adverse, c'est l'Allemagne ; c'est contre elle que nous demandons justice à Dieu. » Je crois, mes frères, en conscience, que cette assertion est fondée et que cette requête est légitime. Je n'oublie pas que je parle dans la chaire de vérité, et je ne voudrais pour rien au monde me faire l'instrument et le complice d'une partialité, d'un préjugé, d'une passion quelconque. Mais je tiens pour certain, autant qu'un fait historique

contemporain peut être établi, que la France et ses alliés n'ont pas voulu la guerre, tandis que leurs adversaires l'ont prévue et préparée ; que l'Autriche et l'Allemagne ont suscité un conflit au moment où le reste de l'Europe ne demandait que la paix, n'attendait que la paix ; que, malgré la prompte et étonnante déférence de la Serbie à son ultimatum, l'Autriche a pris occasion des quelques réserves qui accompagnaient cette acceptation pour s'empresse de lui déclarer la guerre ; que, pour empêcher une conflagration européenne, la Russie, la France et surtout l'Angleterre ont fait des efforts persévérants et presque désespérés, efforts que la mauvaise volonté et la mauvaise foi de l'Allemagne ont rendus inutiles ; qu'à la dernière heure, voyant l'Autriche prête à reculer, l'Allemagne a précipité les événements et anéanti tout espoir de paix par l'ultimatum qu'elle a adressé à la Russie. La France était si éloignée de toute agression qu'elle avait renoncé à revendiquer par les armes les provinces qu'elle avait perdues ; mais l'Allemagne se repentait de n'avoir pas assez appauvri et dépouillé la France et n'attendait que le moment propice pour se jeter de nouveau sur elle comme sur une proie. Ainsi injustement et inopinément agressés, forcés de prendre les armes sous peine de manquer à la parole donnée et d'abdiquer toute dignité nationale, nous avons le droit de nous approprier le

langage de la veuve opprimée et de dire : « O Dieu, fais-moi justice de ma partie adverse ! »

Après la déclaration de guerre, la façon dont la guerre est conduite provoque et légitime nos protestations et nos appels à la justice. Ici encore, mes frères, je ne voudrais accueillir aucun rapport inexact ou douteux ; j'admets que des exagérations ont pu se produire. Mais les faits sont sous nos yeux, appuyés par des témoignages incontestables : les rigueurs et les atrocités commises, la plupart du temps sous des prétextes mensongers, contre la population civile de la Belgique et du nord de la France ; les villages incendiés, les villes détruites, les cathédrales bombardées ; les citoyens paisibles, les femmes et les enfants massacrés ou placés sur le champ de bataille devant les soldats allemands pour leur servir de rempart ; les navires de transport et de commerce engloutis avec leur population flottante ; les zeppelins se promenant la nuit sur nos villes pour y assassiner au hasard ceux que leurs bombes atteignent. Je ne prétends pas que du côté de la France et de ses alliés, il n'y ait eu aucun acte blâmable et inhumain ; la guerre étant ce qu'elle est, cela n'est pas possible. Mais, d'une façon générale, nous respectons le droit des gens tandis que l'Allemagne le viole avec cynisme ; nous combattons pour la justice, l'humanité, la fraternité des peuples, le droit des petits et des faibles et nous ne faisons la guerre qu'en vue

d'une paix durable et équitable, tandis que l'Allemagne préconise la guerre comme moyen légitime et nécessaire, pour un Etat puissant, de s'agrandir et de se subordonner tous les autres. En présence de ce militarisme tyrannique et de cette ambition qui est une menace et un péril pour l'humanité, nous avons à coup sûr le droit de nous approprier le langage de la veuve et de dire : « O Dieu ! fais-moi justice de ma partie adverse ! » Et si Dieu tarde à faire justice, si le conflit se prolonge sans qu'on puisse en apercevoir l'issue ; si même, sur certains points, la longue et savante préparation de nos adversaires et leur organisation puissante semblent leur donner l'avantage, comme la veuve nous ne nous découragerons pas ; comme elle, nous ne nous lasserons pas de faire valoir notre bon droit et de frapper, respectueusement mais instamment, à la porte de notre Juge en disant : « O Dieu, fais-moi justice de ma partie adverse ! » Ce ne peut pas être la vraie et définitive volonté de Dieu que la force l'emporte sur le droit, le nationalisme égoïste sur le respect et l'amour de l'humanité, l'esprit de guerre sur l'esprit de paix, la violation de la parole donnée sur la bonne foi, le mépris des faibles sur la justice envers tous.

III

Ce n'est pas seulement contre la guerre actuelle, c'est contre la guerre en général, cette « partie adverse » de l'humanité, ce fléau et cette malédiction qui pèsent sur notre race depuis qu'elle existe, qu'il faut protester de toutes nos forces, qu'il faut implorer l'intervention, le secours et même la justice de Dieu. Comme il faut que la puissance du mal soit grande, comme il faut que la chute de l'homme soit profonde, pour qu'un fait tel que la guerre soit entré dans la vie de la créature faite à l'image du Dieu saint, du Dieu qui est amour, et pour que ce fait horrible ait fini par être considéré comme normal, ou du moins comme inévitable ! S'il y a un instinct commun à tous les hommes, c'est l'amour de la vie, c'est le désir de prolonger, d'étendre et d'enrichir leur existence terrestre ; or la guerre est la multiplication volontaire de la mort. Par elle, l'homme emploie tout son génie, et toutes les ressources de cette culture dont il est si fier, à créer de nouveaux moyens de détruire ses semblables. Dieu nous a donné un cœur pour aimer ; or la guerre est l'organisation du meurtre, cette manifestation parfaite, ce dernier mot de la haine. Dieu nous a donné une conscience où Il a écrit sa loi de justice ; or la guerre est la négation

de toute justice ; elle supprime le droit, puisqu'elle le subordonne et l'immole à la force matérielle. Elle est en vérité le retour à la barbarie, l'abaissement de la société des hommes au niveau de celle des brutes. Aussi n'est-ce pas assez que la France et ses alliés subissent la guerre sans l'avoir provoquée ; il faut que, selon notre conviction réfléchie et notre intention formelle, la guerre où nous avons été entraînés malgré nous soit, non seulement la défense de nos droits, mais celle des droits de l'humanité et par conséquent la guerre à la guerre. Il faut que le conflit actuel laisse de tels souvenirs, tant par l'indignation universelle qu'il soulève que par les désastres qu'il accumule, que quiconque tenterait de le renouveler soit immédiatement arrêté dans son entreprise impie, comme un fou furieux et comme un ennemi du genre humain. Il faut, en un mot, que cette guerre soit la dernière. Mais pour arriver à ce résultat si nécessaire, ce n'est pas assez de compter sur les hommes, sur leur bonne volonté, sur leur prudence, sur leur intérêt bien entendu. Tant que les mêmes passions et les mêmes ambitions habitent dans les cœurs, elles peuvent à un moment donné se réveiller, se déchaîner et soulever les mêmes tempêtes. Plus le conflit qui déchire aujourd'hui l'Europe est grave et décisif, plus il risque de laisser après lui des germes de colère et de vengeance, d'où sortiront des conflits nouveaux. C'est donc à

Dieu qu'il faut crier, c'est de sa justice et de sa bonté qu'il faut solliciter et attendre la délivrance. Dès aujourd'hui, de toutes les âmes qui ont une étincelle de foi devrait s'élever vers le ciel cette supplication ardente : « O Dieu, fais-nous justice de notre partie adverse, en nous sauvant de la guerre ! » Et cette supplication, opiniâtre comme celle de la veuve, devrait assiéger le trône du Très-Haut, jusqu'à ce qu'enfin le ciel s'ouvre, et que la colombe de la paix descende sur l'humanité consolée.

IV

Toutefois, nous n'avons pas encore été assez loin ni assez profond dans nos revendications de justice, dans nos appels au secours et à l'intervention de Dieu. La guerre n'a pas tardé à entrer dans le monde sur les traces du péché ; tant que le péché règne, on peut craindre que la guerre ne soit pas foncièrement extirpée et déracinée. Tant que les enfants de Dieu n'obéissent pas à leur Père, l'accord qui existe entre eux ne peut être que précaire et superficiel. Tant qu'ils visent à s'élever les uns au-dessus des autres, ils ne peuvent éviter de se heurter et de se renverser mutuellement.

Tant qu'ils cherchent avant tout leur intérêt particulier et qu'ils sont régis par la loi de concurrence, cette concurrence peut s'exalter à un moment donné jusqu'à devenir armée et meurtrière. Le vrai nom de notre partie adverse, c'est le mal, c'est le péché. Cruel ennemi, tyran détestable que nous rencontrons partout dans le monde et que chacun de nous porte dans son propre cœur. Ce n'est pas à demi que nous devons le haïr, c'est jusqu'au sang que nous devons le combattre. C'est à tout prix qu'il faut l'extirper de nos cœurs, fallût-il nous arracher l'œil ou nous couper la main droite. Nous ne sommes pourtant pas livrés sans merci au pouvoir du mal, puisque nous sentons que c'est un ennemi et un tyran. Le jour même de la chute, Dieu dit au tentateur : « Je mettrai inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et la postérité de la femme ; celle-ci te brisera la tête, et tu la blesseras au talon. Oui, grâce à Dieu, si l'homme n'a jamais pu s'affranchir par lui-même de la puissance du mal, il n'a jamais cessé de protester et de lutter contre lui. Cette lutte a marqué de son empreinte les vies humaines les plus nobles, les religions, la philosophie, la poésie, dans leurs plus hautes aspirations. L'homme s'est tourné vers le Dieu qu'il ne connaissait pas et lui a dit : « O Dieu ! fais-moi justice de ma partie adverse ! Affranchis-moi de cet injuste empire de la passion, auquel je ne puis me soustraire.

Délivre-nous du mal. » Ce dernier mot de l'Oraison dominicale en est comme le sommet et la substance, et il résume ce qu'il y a de meilleur dans les requêtes de l'humanité, sous tous les cieux et dans tous les temps. Aujourd'hui, mes frères, en présence d'une manifestation du mal qui dépasse par certains côtés toutes celles du passé, cette prière : « Délivre-nous du mal ! » devrait s'élever vers le ciel avec une universalité, une ferveur, une puissance jusque-là inconnue. « Délivre-nous, ô notre Dieu, du mal que nous fait l'ennemi et l'oppressur, des calamités qui accablent notre patrie, de ces affreuses mêlées où coulent, à la lettre, des torrents de sang, de la désolation et du deuil qui se multiplient journellement dans nos familles et menacent de n'en plus laisser une seule épargnée ! Délivre-nous de ces vices, tels que l'alcoolisme, l'immoralité, l'amour de l'argent, l'esprit de faction et les haines de parti qui, un moment assoupies ou dissimulées par le danger commun, menacent de se déchaîner de nouveau après la guerre, de ruiner nos belles espérances, de nous mettre plus bas que nous n'avons jamais été. Délivre chacun de nous de sa partie adverse, de l'ennemi qu'il porte dans son sein, de la mondanité, de l'incrédulité qui l'empêchent d'avoir communion avec toi et de se consacrer entièrement à ton service et au service de ses frères, ce qui est pourtant l'ardente aspiration de son âme ! »

Dieu n'est point insensible à cette supplication car Il n'est pas un juge inique, Il est un Père. Mais Il a le droit de nous répondre, et Il nous répond en effet : « Pécheur, c'est de toi-même qu'il faut se plaindre, c'est toi-même que tu dois accuser ; car ton ennemi n'a de pouvoir sur toi que celui que tu lui concèdes ; c'est toi qui donnes des armes contre toi-même à la chair et au tentateur ; c'est toi qui es le complice de ta misère et l'auteur de ta servitude. C'est donc contre toi-même que tu dois avant tout protester, c'est le mal qui est en toi qui doit avant tout provoquer tes justes indignations et tes saintes colères. » C'est ici, mes frères, qu'à la parabole de la veuve et du juge inique doit succéder celle du pharisien et du péager, et que la revendication de justice : « Fais-moi justice de ma partie adverse ! » doit faire place à l'humble confession de notre péché : « O Dieu ! sois apaisé envers moi qui suis pécheur ! » Celui qui s'humilie ainsi sous le regard du Dieu juste et saint obtiendra miséricorde : le péager rentra justifié dans sa maison. Justifié, il pourra, grâce à la rédemption que Jésus-Christ a accomplie pour lui, présenter de nouveau à Dieu une revendication de justice. « O Dieu ! s'écriera-t-il, si j'ose maintenir mon droit en face des hommes qui m'oppriment injustement, devant toi je suis privé de tout droit et de toute justice, et je n'espère qu'en ta miséricorde. Mais puisque ton Fils bien-aimé a pris ma

cause en main ; puisqu'il a porté, expié et réparé le péché du monde ; puisque, par son obéissance parfaite, il a relevé notre race coupable, délivre-moi entièrement du pouvoir de cet ennemi que mon Sauveur a vaincu ; fais-moi justice de ma partie adverse ! » Jésus-Christ a répondu d'avance : « Je vous le déclare, Dieu vengera bientôt ses élus », c'est-à-dire avant tout qu'Il achèvera de les sauver.

Il est vrai qu'ils ne peuvent être sauvés que par la foi, et dans les derniers mots de notre parabole, Jésus-Christ demande — avec une sorte de mélancolie qui nous émeut profondément — si, quand le Fils de l'homme viendra, il trouvera de la foi sur la terre. Mais ne voulez-vous pas vous joindre à nous pour rassurer, si je l'ose dire, notre charitable Sauveur, et pour lui faire cette solennelle promesse : « Oui, Seigneur, à quelque moment que tu reviennes, tu trouveras de la foi, car dès maintenant nous sommes décidés à croire en toi de toute notre âme, en dépit de toutes les difficultés et de toutes les obscurités, et à persévérer dans le bon combat de la foi jusqu'à l'entière victoire ! »

Amen.

Petit-Temple, 2 avril 1916.